



Procès-verbal de  
**L'assemblée générale ordinaire 2019**  
du TC La Venoge  
le 7 mars 2019 à 20h00  
Au Vieux Collège à Echandens

---

Ouverture de l'Assemblée par Ramiro Rodriguez, président, à 20h04.

## **1. Bienvenue**

Salutations à l'Assemblée. Le président remercie encore une fois les présents pour leur fidélité. Un grand merci va aux autorités, qui s'excusent de ne pouvoir être présentes, pour leur soutien aux différentes manifestations organisées par le tennis.

Le président excuse les membres suivants :

*Caron Georges, Famille Beucler, Peer Laurence, Famille Crolla, Vittoz Brigitte, Currit Sofia, Hirt Manfred, Schütz Bertrand, Famille Aragon, Calderari Pascal, Rochat Vincent, Bond Jacqueline, Miéville Véronique, Toros Simon, Gabella Nicole, Descoedres Fabien, Jaillet Philippe, Furiga Louis et Pache Thierry.*

L'assemblée est priée de signer la liste de présence. Le président demande si quelqu'un souhaite modifier l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

## **2. Procès-verbal assemblée du 6 mars 2018**

Le PV est mis à disposition des membres sur le site internet et il est joint à l'email de convocation à l'AG. L'assemblée renonce à la lecture du procès-verbal de l'année 2018, tout en l'approuvant.

## **3. Rapport 2018 du Président**

Le président commence son rapport en mentionnant que nous avons commencé la saison fin avril avec le désormais traditionnel Brunch et distribution des nouvelles cartes d'accès. Nous avons continué la saison avec les activités suivantes :

### **La Nuit du double**

Cette année c'était sans compter le manque d'inscriptions qui nous a contraints à annuler cette manifestation. On encourage tous les membres à faire un effort pour l'édition 2019 qui aura lieu le samedi 22 juin.

### **Tournois Internes**

Même formule à deux phases que l'année dernière. Après une première phase de classement, le tournoi se fait par élimination directe. Trois groupes y ont participé : Dames et Messieurs non licenciés ainsi qu'un tableau de Dames licenciées.



Chez les dames nous félicitons Sofia Currit, qui a pris le meilleur sur ses adversaires licenciées, et Brigitte Vittoz, meilleure de son groupe de non-licenciées. Chez les hommes, on retrouve des finalistes connus, Pascal Perreaud a remporté la finale contre Alexandre Scheuner. Un grand bravo à tous les participants et merci à Stéphane Schilt pour l'organisation.

### **Interclubs Dames**

Le championnat Interclubs voit s'affronter des centaines d'équipes car c'est la compétition la plus importante de Suisse. Nos dames ont encore fait une belle saison en 2<sup>ème</sup> ligue, se classant 3<sup>èmes</sup> sur 5.

### **Coupes Bellaria et Lombardet**

Réservées aux non-licenciés qui ont envie de participer à des matchs régionaux sans se prendre au sérieux, les coupes Bellaria (pour les dames) et Lombardet (pour les messieurs) se disputent contre d'autres clubs de la région.

Bellaria : Nos dames, alliées au club de Lonay, ont réalisé encore une belle saison, elles se sont classées premières de leur groupe, ce qui leur a permis de jouer les demi-finales, malheureusement perdues contre plus fortes qu'elles. Un grand bravo à nos dames.

Lombardet 1 et 2 : Les deux équipes masculines jouaient en ligue A. La deuxième est la meilleure des deux équipes, elle s'est classée deuxième de son groupe. La première, une fois de plus, a dû jouer la relégation, et a une fois de plus gagné brillamment le droit de rester dans l'élite.

Le comité profite de l'opportunité pour inviter les membres à participer activement à toutes les manifestations du club et à s'approcher du comité pour travailler à l'avenir du Club qui s'annonce passionnant.

L'année dernière il n'y a pas eu beaucoup d'activités extrasportives comme les fêtes du 1<sup>er</sup> Août ou les Fêtes au Château, mais le comité s'est concentré sur le projet de rénovation dont il sera fait mention par la suite.

## **4. Rapport du caissier**

Il est projeté aux membres présents 2 pages contenant le bilan au 31 décembre 2018 ainsi que le compte de pertes et profits au 31 décembre 2018. Ces documents sont joints au PV.

L'exercice 2018 a dégagé une perte de CHF 27'809.40.

Au niveau des Produits, il est à noter que les boissons génèrent une perte de CHF 11, ce qui indique que la tendance à avoir des gens qui consomment sans payer continue. Les Fêtes au Château 2017 ont rapporté CHF 1'720 au club (la répartition entre les sociétés locale s'étant faite uniquement courant 2018). Subvention communale de CHF 6'000 pour la dernière fois car les infrastructures ont été reprises par la Commune, qui va aussi prendre en charge l'entretien. CHF 20'720 de cotisations, ce qui représente une légère diminution dans toutes les tranches d'âge par rapport à 2017.

Concernant les Charges, un peu plus de CHF 21'000 ont été investis pour l'entretien et la réfection des courts par Real Sport (entreprise professionnelle dans le domaine). A noter que ces coûts seront pris en charge par la Commune dès la saison 2019.



Sous « Frais Généraux Divers » nous avons un montant plus élevé cette saison car l'habituel repas du comité 2017 a été effectué début 2018, par conséquent deux repas figurent dans la comptabilité 2018. CHF 26'800 d'amortissement car depuis l'été 2018 les infrastructures sont en mains communales ; nous ne sommes donc plus propriétaires du bâtiment.

Au niveau des Passifs, les parts sociales pour CHF 12'200 sont toujours présentes en attendant la décision de l'AG de ce soir quant à leur radiation.

En ce qui concerne les Actifs, la position immeubles est passée à CHF 0 suite au transfert des infrastructures à la Commune (le TC La Venoge n'est plus propriétaire du bâtiment).

**Question de Thierry Schuepbach** : Les boissons sont vendues à prix coûtant ?

Réponse du Caissier : Non, on serait censés faire un gain de presque 500 CHF.

Remarque de Federico Quevedo : Les feuilles afin de noter les consommations quand on n'a pas de cash sur soi (modification discutée et introduite suite à l'AG 2017) n'ont pas fonctionné. Le comité va réfléchir à de nouvelles modifications.

**Question de Thierry Schuepbach** : Le gain des locations Club House appartiendra à qui avec les infrastructures de propriété communale ?

Réponse du Caissier : Un accord a été trouvé avec la Commune pour que le 100% des bénéfices liés à la location des infrastructures restent au TC La Venoge.

**Question de Philippe Diserens** : On affiche une perte de 290 CHF au niveau des licences. Comment c'est possible étant donné que chacun est censé la payer ?

Réponse du Caissier : Malheureusement certains membres ne demandent pas à annuler leur licence quand la question est posée courant février et celle-ci est donc renouvelée d'office par SwissTennis et ensuite les membres ne la paient pas. La seule chose que le Club peut faire ensuite, c'est bloquer la licence auprès de SwissTennis, ce qui oblige la personne à payer par la suite la somme due si elle voudra refaire de la compétition dans les années suivantes.

Remarque de Dominique Corthésy : Ne faudrait-il pas poser la question aux membres plus tôt dans la saison pour savoir s'ils veulent ou pas garder leur licence ?

Réponse du Responsable CT : Le délai SwissTennis est à fin mars et le club pose la question aux membres début février, il y a donc assez de temps.

Remarque de Laurent Barsin : Pourquoi à l'avenir on ne demanderait pas aux membres de confirmer la volonté de garder la licence par le paiement immédiat de celle-ci, ce qui nous permettrait d'annuler toutes celles non payées ? Le Comité s'engage donc à se pencher sur cette dernière proposition pour l'année prochaine.

## **5. Rapport des vérificateurs des comptes**

Conformément à leur mandat, Georges Caron (le 21.02.2019) et Simon Kind (le 29.02.2019) ont procédé à la vérification des comptes 2018 du Tennis Club La Venoge.



L'examen :

- Des divers mouvements financiers ;
- Des justificatifs s'y rapportant ;
- Du solde en caisse ;
- Du solde bancaire (cpte Raiffeisen)

A démontré l'exactitude et la bonne tenue des comptes précités.

Au vu de ce qui précède, les vérificateurs des comptes prient l'Assemblée de bien vouloir : approuver les comptes tels qu'ils ont été présentés, donner décharge au caissier et donner décharge aux vérificateurs.

**Les différents rapports et les comptes sont approuvés à l'unanimité.**

## **6. Election à la vérification des comptes**

M. Simon Kind devient 1<sup>er</sup> vérificateur  
M. Pascal Perraud devient 2<sup>ème</sup> vérificateur  
M. Jean-Marc Landolt est élu suppléant

## **7. Radiation parts sociales du TC La Venoge avec abrogation de l'article 3 litt. a des Statuts**

Le Président rappelle que nous sommes en train de vivre un tournant dans l'histoire de notre Club : en effet, depuis 38 ans le club fonctionnait avec les fonds qui venaient des cotisations des membres, des activités extrasportives, du sponsoring et des dons de la Municipalité d'Echandens. Les finances de notre club étaient saines mais, comme nous l'avions déjà informé, elles n'étaient pas suffisantes pour faire face à un projet d'envergure qui était celui de la rénovation du club. C'est alors que le TC la Venoge et la Municipalité d'Echandens se sont mis d'accord pour que cette dernière reprenne les infrastructures du Club et faire que ce projet se réalise.

C'est donc au mois de Mai 2018 qu'il y a eu la signature de l'extinction du droit de superficie que le club avait depuis sa naissance. Avec cette signature, les infrastructures sont passées en mains communales. Pour cette raison nous avons établi et signé une convention qui détermine les tâches et obligations tant du Comité du Club que de la Commune d'Echandens via la Municipalité.

Entre-temps le comité s'est réuni avec Maître Paquier (notaire de la Commune d'Echandens) pour résoudre le cas des parts sociales. Après plusieurs discussions et analyses, le notaire nous a recommandé de procéder tout simplement à la radiation de celles-ci, ce qui représenterait la solution la plus simple.

Concernant les raisons qui nous permettent de proposer et de demander la radiation de ces dernières à la présente Assemblée, ci-dessous les explications communiquées par Maître Paquier (Notaire) et Maître Thévenaz (Avocat) :

- Les parts sociales sont plus près d'un prêt (reconnaissance de dettes) que d'un titre, car elles ne donnent pas de droits sociaux.



- Les créances incorporées dans les certificats de parts sociales sont des prêts remboursables concédés par les sociétaires au Tennis Club. Il s'agit en effet d'une ressource de celui-ci, conformément à ce qui est prévu dans les statuts.
- Il n'y a pas eu d'interruption de la prescription des créances. Un prêt se prescrit par dix ans et six semaines, conformément aux art. 127 et 318 CO. Le remboursement du prêt n'ayant pas été demandé depuis l'émission des parts sociales intervenue en 1980, on peut donc considérer que les créances qui s'y trouvent sont aujourd'hui largement prescrites, la prescription n'ayant jamais été interrompue, par exemple par le versement d'intérêts (voir par exemple Tercier/Bieri/Carron, Les contrats spéciaux, 5e édition, Genève/Zurich/Bâle 2016, p. 340 ; arrêt 4A\_181/2012 rendu le 10 septembre 2012 par le Tribunal fédéral).

Basé sur les faits précédemment cités, le comité propose donc de radier les parts sociales et de changer les statuts du club avec l'abrogation de l'article 3 litt. A. De cette façon le club ne se considérerait plus débiteur et partirait avec une situation claire et propre rétroactivement dès le début 2019.

**Question de Thierry Schuepbach** : Ça veut dire que c'est acquis ? Il n'est pas nécessaire d'avoir des parutions dans la FAO ?

*Réponse du Caissier* : Oui, c'est acquis.

**Question de Luc Vittoz** : Pas besoin de contacter les propriétaires de parts sociales connus ?

*Réponse du Caissier* : Non.

**La radiation des parts sociales et l'abrogation de l'article 3 litt. a des Statuts sont approuvées à l'unanimité.**

## **8. Révision des Statuts du TC La Venoge**

Le Président explique d'autres modifications secondaires que le comité aimerait apporter aux Statuts, modifications qui ont été envoyées pour consultation à tous les membres avec la convocation à la présente Assemblée.

**Question de Philippe Diserens** : Concernant l'Art.17, comment peut-on accepter la démission de quelqu'un uniquement si cette personne a payé ? En réalité ça ne mène à rien car si quelqu'un ne veut pas payer, il ne le fait pas. Je propose qu'on enlève la phrase « Cette dernière ne sera acceptée que si le démissionnaire a payé les cotisations de l'année écoulée ».

*Réponse du président* : Je propose en effet qu'on efface cette phrase et surtout qu'on inverse le point a) et b) de l'Art.17.

**La modification des Statuts est approuvée à la majorité des membres présents (6 oui et 1 abstention).**



## 9. Admissions/Démissions

Le Président rappelle à l'assemblée que le renouvellement des licences se fait de manière automatique, et qu'il est de la responsabilité des membres de faire part de leur renoncement s'ils ne souhaitent plus prendre de licence, sans quoi le montant est dû.

### **Admissions :**

Cette année nous avons déjà reçu quelques nouvelles admissions : M. *Freemantle Damien, De Boni Léonard, la Famille Atasanov, la Famille Dutruit et Ghibellini Mathéo.*

### **Démissions :**

Nous avons le regret de noter les démissions suivantes : *Vuagniaux Cilia & David, Famille Donadini, Famille Zobrist, Andrey Léo, Haeni Léo, M. Diserens Pierre, M. Lemaire Tanguy, Pache Théo, Beucler Théo & Louanne.*

**Question de Luc Vittoz :** L'initiative pour attirer des étudiants, ça a donné quelque chose ?

*Réponse du Caissier : Non.*

*Remarque de Federico Quevedo :* Lonay propose des cours pendant les heures scolaires avec 1 prof et on voudrait investiguer s'il est possible de faire quelque chose de similaire à Echandens.

*Remarque de Luc Vittoz :* A Lonay c'est plus simple logistiquement car l'école se trouve juste à côté des courts, par contre à Echandens ça risque d'être plus compliqué.

**Question de Thierry Schuepbach :** Avez-vous pensé à l'UAPE (unité parascolaire dès 15h) ?

*Réponse de Federico Quevedo :* Non, par contre on va regarder ce qu'on peut faire.

## 10. Election du comité

Joëlle Corthésy a décidé de quitter le Comité car son rôle de maman de deux petits enfants et sa vie professionnelle ne lui laissent plus de temps suffisant pour faire encore partie du Comité.

Le Président remercie Joëlle pour son engagement dans sa fonction et pour tout le travail qu'elle a réalisé pour le club et pour la communauté sportive. L'Assemblée l'applaudit et pour marquer le coup un petit cadeau lui est offert.

Un poste reste donc vacant et le Président en profite pour le proposer à Stéphane Schilt avec qui le club a déjà travaillé pour l'organisation des tournois internes. Stéphane en fin d'année passée a aidé le club dans un travail d'amélioration et de réflexion sur l'Ecole de Tennis. Ce travail qui est toujours en cours a été fait main dans la main avec Federico.

Le Président demande s'il y a d'autres candidats, mais personne ne se manifeste.

**L'Assemblée approuve par un applaudissement l'élection de Stéphane,** qui accepte de faire partie du Comité.



Les 6 membres sortants se représentent pour la nouvelle saison et **ils sont réélus en bloc par acclamation.**

Le comité étant élu pour 3 ans et rééligible sera donc composé de :

Ramiro Rodriguez	Président
Sandrine Corthésy	Vice-présidente et Responsable des manifestations
Luca Ceresa	Secrétaire et Webmaster
Christian Muller :	Caissier
Laurent Barsin	Sponsoring et Commission technique
Federico Quevedo	Responsable installations et Commission sportive
Stéphane Schilt	Responsable juniors et Commission sportive

## 11. Cotisations 2019

Le Président introduit la question des cotisations en disant que ce point est peut-être le plus important de la séance. Il a fait l'objet d'une réflexion et d'une décision conjointes entre le Comité et la Municipalité.

L'objectif du comité est d'être très attractif afin d'accueillir des jeunes joueurs et ainsi pérenniser et faire grandir notre Club. Dans cette optique les points importants sont :

- La gratuité pour les enfants
- Une réduction importante pour les membres et familles habitant Echandens

Le caissier affiche les cotisations que le comité propose à la présente Assemblée :

	<i>Domiciliés à Echandens</i>	<i>Autres</i>
<i>Membre actif adulte</i>	200.-	300.-
<i>Conjoint</i>	100.-	200.-
<i>Etudiant (21-25 ans)</i>	100.-	100.-
<i>Jeune (17-20 ans)</i>	80.-	80.-
<i>Enfant (0-16 ans)</i>	gratuit	gratuit
<i>Membre AVS</i>	100.-	150.-
<i>Membre passif ou en congé</i>	50.-	50.-

En parallèle il présente un budget prévisionnel pour 2019 (en annexe à ce PV), où il a fait une estimation des dépenses qu'on aura en 2019 en considérant que les installations sont maintenant communales et donc le club n'aura plus à assumer certaines dépenses. Pour ce qui est des Entrées, le caissier a fait une projection en considérant les nouvelles cotisations et les membres 2018 avec la répartition « habitants d'Echandens » et « Autres ». Ce budget prévisionnel nous amènerait à une perte pour l'exercice 2019 de CHF 1'820. Avant de passer aux questions, le Caissier rappelle que le club peut assumer cette perte car nous avons de bonnes réserves (CHF 98'000) et de plus la position de CHF 2'000 pour un logiciel de gestion sera moins onéreuse.

**Question de Jean- Marc Landolt** : Dans le budget je vois des frais d'entretien ainsi que de conciergerie, la Commune ne les assume pas ?

**Réponse du Caissier** : Non, la Commune applique le même modèle qu'avec la société de foot, c'est-à-dire que les frais d'énergie ainsi que ceux de conciergerie sont à la charge du Club.



**Question de Luc Vittoz** : Qui est le Concierge ?

*Réponse du Caissier* : Luis Da Silva, qui fait ça en dehors de ses heures de travail étant donné qu'il est aussi employé communal.

**Question de Thierry Schuepbach** : Pour les enfants 0-16 ans, c'est gratuit jusqu'à 18h ?

*Réponse du Secrétaire* : Oui, s'ils veulent pouvoir jouer au-delà de 18h il faut qu'ils paient la cotisation jeunes de CHF 80.

**Question de Luc Vittoz** : Avec la baisse des cotisations, quelle est la perte brute ?

*Réponse du Caissier* : En se basant sur le nombre de membres 2018 et leur domicile, on perdrait environ CHF 8'000. Par contre de l'autre côté le club n'a plus à assumer la préparation des courts en début de saison qui représente un budget de presque CHF 20'000.

Avant la votation pour l'acceptation des nouvelles cotisations et du budget 2019, le Caissier rappelle qu'avec ces tarifs, en se comparant aux clubs voisins, nous serions très concurrentiels car mis à part Lonay qui a une situation spéciale (étant accessible uniquement aux résidents mais avec des tarifs très bas) nous serions le club à proposer les meilleurs tarifs.

**Les nouvelles cotisations et le budget 2019 sont approuvés à l'unanimité.**

## **12. Agenda 2019**

L'agenda 2019 apparaîtra dans le nouveau bulletin d'informations, qui sera envoyé aux membres par email, et est déjà consultable sur notre site internet.

Les membres peuvent déjà réserver :

- le **dimanche 7 avril** pour l'ouverture des courts, distribution de cartes, portes ouvertes ET un Brunch qui doit nous aider à démarrer la saison et à rentrer un peu d'argent. Alors on vous attend nombreux
- le **samedi 22 juin** pour la Nuit du double
- **du lundi 13 mai au samedi 21 septembre** : Tournoi interne simple Messieurs et Dames : Ouvert à tous les membres du club, y compris aux Non-Classés
- le **jeudi 12 mars 2020** aura lieu la prochaine AG.

## **13. Divers (Projet de rénovation courts et Club House)**

Le Président introduit ce dernier sujet en excusant le Municipal M. Maillefer qui a eu un empêchement de dernière minute et qui a chargé le Caissier (M. Muller) de représenter la Municipalité pour fournir une mise à jour sur le projet de rénovation.

Le Caissier résume donc ce qui a été fait jusque-là :

1. L'extinction du droit de superficie au bénéfice de la Commune d'Echandens.
2. La problématique des parts sociales qui a été définitivement réglée avec les décisions prises par la présente Assemblée.





3. La signature d'une convention entre le Club et la Commune pour l'utilisation des infrastructures.
4. La Commune a mandaté un architecte afin de réaliser une étude au niveau du Club House.
5. La Municipalité, suite au retour de Real Sport (entreprise qui s'occupe de la remise en état des courts en début de saison) qui a fait un audit et affirmé que les courts peuvent durer encore 10 ans, a décidé de séparer le projet de rénovation en deux phases : 1<sup>ère</sup> phase avec la rénovation du Club House et 2<sup>ème</sup> phase avec la mise à neuf des courts. D'entente avec le comité, il a été décidé de regarder comment les courts vieillissent dans les prochains 2-3 ans avant de lancer la 2<sup>ème</sup> phase.

Le caissier informe donc que le projet avance mais malheureusement plus lentement que prévu. Les raisons sont plutôt administratives et à cause du Canton. En effet celui-ci, en lien avec les règles strictes étant implantées sur le Parc Venoge, nous oblige non seulement à respecter les m<sup>2</sup> au sol de l'actuel bâtiment, mais aussi à ne pas dépasser les m<sup>3</sup> actuels. L'architecte, en considérant ce dernier cahier des charges, a réalisé un avant-projet qui a été soumis au Canton. Celui-ci a répondu négativement en affirmant que certains critères ne sont pas respectés. Un travail est actuellement en cours avec l'architecte afin de contrecarrer les remarques du Canton. Pour cette raison il est actuellement difficile de dire quand le projet pourra continuer.

**Question de Luc Vittoz** : Parc Venoge ? Il y a quoi qui change ?

*Réponse du Caissier* : Il y a pas mal d'incertitudes liées à l'évolution du Parc Venoge et sa réglementation, le Canton joue donc la montre.

**Question de Thierry Schuepbach** : Les travaux devraient durer combien de temps ? Y a-t-il un risque de devoir faire une saison sans Club House ?

*Réponse du Caissier* : Il n'est pas exclu qu'on doive se passer de Club House quelques mois en fin de saison ou en début de la suivante, mais le but sera de minimiser l'impact et de réaliser le gros des travaux pendant l'entre-saison.

**Question de Luc Vittoz** : Des études avaient été lancées pour voir si le terrain glisse, quels sont les résultats ?

*Réponse du Caissier* : Les résultats montrent que le glissement est minime et donc négligeable.

**Question de Luc Vittoz** : Qu'en est-il du projet de mettre un arrosage automatique des courts ?

*Réponse du Caissier* : Pour 2019 on va garder le même système que les précédentes saisons, par contre fin 2019 nous allons faire une étude. A savoir que pour un système d'arrosage automatique enterré il faut compter environ CHF 30'000 et pour un apparent CHF 15'000. La Municipalité n'a rien mis au budget 2019 pour ça, par contre ça reste à discuter pour 2020. Le comité peut de son côté décider d'absorber cet investissement avec ses fonds propres, c'est pour ça qu'en fin de saison le point sera fait.

**Question de Philippe Diserens** : Si on refait les courts, ça sera quelle surface ?

*Réponse du Président* : la décision n'a pas encore été prise, mais le comité est conscient qu'il s'agit d'un point controversé et pas facile.



**Question de Dominique Corthésy** : Qu'en est-il de la vétusté du réseau électrique du Club House et des canalisations ?

*Réponse du Caissier* : Des contrôles ont été faits et pour l'instant il n'est pas nécessaire de faire de gros investissements là-dessus. Mais par exemple, il est clair que l'avenir c'est des luminaires LED.

**Question de Luc Vittoz** : Possible de mettre un rideau entre le court #2 et #3 ?

*Réponse de Federico Quevedo* : On a demandé un devis pour ça et le coût serait de CHF 2'000. Le comité va réfléchir sur la question.

**Question de Luc Vittoz** : La saison passée il est arrivé que des cours aient lieu par exemple entre 18h30 et 19h30, ce qui fait qu'il y avait 30' d'inutilisation du court avant et après. Possible d'éviter ça ?

*Réponse de Luca Ceresa* : Dans la limite du possible on essaie d'éviter ça (sauf si ça arrive en milieu d'après-midi pendant la semaine où les courts ne sont déjà pas très utilisés). Par contre merci d'en faire la remarque au comité si vous deviez constater que ça arrive de nouveau en cette saison 2019.

**Question de Jean- Marc Landolt** : La saison passée j'ai remarqué qu'un des profs de Sandro Tennis crie et jure avec les enfants, et à la fin ne fait pas le court. Est-ce un problème dont vous êtes conscients ?

*Réponse de Federico Quevedo* : Oui, il s'agit de Yann. Des discussions ont déjà eu lieu avec Sandro et une solution est déjà envisagée pour 2019.

## 14. Propositions individuelles

Pas de propositions individuelles.

Clôture de l'assemblée par le Président à 22h18, suivie d'un apéritif.

Le Président

Ramiro Rodriguez

Le Secrétaire

Luca Ceresa

## Compta 2018 - Tennis-Club la Venoge

### Bilan final

01.01.18 - 31.12.18

Actif			Précédent	Passif			Précédent
<b>1</b>	<b>Actifs</b>			<b>2</b>	<b>Passifs</b>		
<b>10</b>	<b>Actifs</b>			<b>24</b>	<b>Dettes à long terme</b>		
<b>100</b>	<b>Liquidités</b>			<b>240</b>	<b>Dettes financières à long terme</b>		
1000	Caisse Principale	1'497.35	2'780.95	2450	Parts sociales	12'200.00	12'200.00
1020	RAFFEISEN - cpte no 2978.97	98'648.71	98'374.51	<b>28</b>	<b>Capitaux propres</b>		
<b>14</b>	<b>Actifs immobilisés</b>			<b>280</b>	<b>Capital/Privé</b>		
1600	Immeubles	0.00	26'800.00	2800	Capital	115'755.46	114'950.56
				<b>299</b>	<b>Bénéfice/perte résultant du bilan</b>		
				2991	Bénéfice exercice/Perte exercice	0.00	
	Différence (découvert)	27'809.40					
					Différence précédente (capital)		804.90
		127'955.46	127'955.46			127'955.46	127'955.46

# Compta 2018 - Tennis-Club la Venoge

## Pertes et Profits

01.01.18 - 31.12.18

Charges			Précédent	Produits			Précédent
<b>42</b>	<b>Entretien</b>	<b>25'541.65</b>	<b>13'843.35</b>	<b>32</b>	<b>Ventes</b>	<b>39'754.00</b>	<b>37'483.25</b>
4200	Entretien des courts	21'318.05	7'657.20	<b>320</b>	<b>Manifestations et Buvette</b>	<b>2'281.00</b>	<b>137.25</b>
4201	Achat de balles	408.00	384.00	3200	Boissons buvette	-11.45	27.45
4202	Entretien matériel/immeuble	623.45	2'633.85	3202	Fêtes au Château	1'720.00	
4203	Services Industriels - Eau	1'161.15	1'304.65	3203	Repas de soutien / Brunch	572.45	109.80
4205	Romande Energie - Vestiaires	1'419.85	1'242.80				
4206	Romande Energie - Courts	611.15	620.85	<b>330</b>	<b>Locations et Bâches publicitaires / Dons</b>	<b>9'305.00</b>	<b>6'815.00</b>
<b>43</b>	<b>Frais généraux</b>	<b>1'731.50</b>	<b>526.50</b>	3301	Locations Club House	1'250.00	750.00
4301	Frais généraux divers	1'571.40	466.50	3302	Location courts (15.- l'h°)	1'005.00	925.00
4302	Sac poubelle taxé	130.10	60.00	3305	Bâches publicitaires	7'000.00	5'100.00
4303	Remboursement clés	20.00		3308	Dons	50.00	40.00
4304	Remboursement carte	10.00		<b>340</b>	<b>Subventions</b>	<b>6'888.00</b>	<b>6'931.00</b>
<b>44</b>	<b>Cotisations / Licences</b>	<b>4'590.00</b>	<b>4'570.00</b>	3400	Participation de la Commune d'Echandens	6'000.00	6'000.00
4400	Swiss Tennis	2'900.00	4'570.00	3401	Participation BASPO	888.00	931.00
4401	Association Vaudoise de Tennis	900.00		<b>350</b>	<b>Ventes de clés</b>	<b>60.00</b>	<b>180.00</b>
4402	Licences	790.00		3500	Garantie clé	40.00	120.00
<b>45</b>	<b>Manifestations et Buvette</b>	<b>241.90</b>	<b>853.50</b>	3501	Garantie carte 10.-	20.00	60.00
4501	Frais Tournois, match	186.30	853.50	<b>360</b>	<b>Cotisations</b>	<b>20'720.00</b>	<b>22'560.00</b>
4502	Achats manifestations	55.60		3600	Cotisations membre actif adulte 300.-	13'500.00	13'780.00
<b>52</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>6'950.00</b>	<b>6'000.00</b>	3601	Cotisations conjoint 200.-	2'000.00	2'600.00
5200	Conciergerie	6'950.00	6'000.00	3602	Cotisations enfants (0-16 ans) 80.-	1'840.00	2'240.00
<b>63</b>	<b>Assurances</b>	<b>677.45</b>	<b>978.65</b>	3603	Cotisations Jeune (17-20 ans) 120.-	600.00	960.00
6310	Primes d'assurances diverses	677.45	978.65	3604	Cotisations membre passif / en congé 5	500.00	600.00
<b>65</b>	<b>Charges administration</b>	<b>546.90</b>	<b>666.50</b>	3605	Cotisations Etudiant (21-25 ans) 200.-	1'000.00	1'100.00
<b>650</b>	<b>Charges d'administration</b>	<b>546.90</b>	<b>666.50</b>	3607	Cotisations membre externe 80.-	80.00	80.00
6500	Matériel de bureau, imprimés, photocop	204.90		3608	Cotisations Entreprise	1'200.00	1'200.00
6501	Internet; Informatique; Imprimante etc	188.95	445.90	<b>370</b>	<b>Licences</b>	<b>500.00</b>	<b>860.00</b>
6513	Frais de port	153.05	220.60	3700	Licences adulte 70.-	420.00	700.00
<b>68</b>	<b>Résultat financier</b>	<b>56.70</b>	<b>27.90</b>	3701	Licences enfant 40.-	80.00	160.00
<b>680</b>	<b>Charges financières</b>	<b>16.70</b>	<b>27.90</b>				

## Compta 2018 - Tennis-Club la Venoge

### Pertes et Profits

01.01.18 - 31.12.18

Charges			Précédent	Produits			Précédent
6800	Intérêts bancaires et frais	16.70	27.90				
6840	Frais de banque	40.00					
<b>69</b>	<b>Amortissements</b>	<b>26'800.00</b>	<b>9'000.00</b>				
<b>690</b>	<b>Amortissements</b>	<b>26'800.00</b>	<b>9'000.00</b>				
6930	Amortiss. s/immob. corporelles immeubl	26'800.00	9'000.00				
<b>89</b>	<b>Impôts</b>	<b>427.30</b>	<b>211.95</b>				
<b>890</b>	<b>Impôts directs</b>	<b>427.30</b>	<b>211.95</b>				
8900	Impôts cantonaux et communaux	427.30	211.95				
	Différence précédente (bénéfice)		804.90		Différence (perte)	27'809.40	
		<b>67'563.40</b>	<b>37'483.25</b>			<b>67'563.40</b>	<b>37'483.25</b>

Budget prévisionnel 2019

TC La Venoge

DEPENSES		Entrées			
<b>Entretien</b>		<b>Ventes</b>			
Achat de balles	500	Boissons buvette	600		
Matériel	3 000	Repas de soutien / Brunch	500		
Romande energie vestiaire	1 500	Sponsoring	6 000		
Romande energie courts	1 500	Club House	700		
Suisa	50	Courts	900		
	6 550	Dons / Divers	50	8750	
<b>Promotion Tennis</b>		<b>Subventions</b>			
Passeport vacances	3 000	BASPO	800	800	
	3 000	<b>Cotisations</b>			
<b>Frais Généraux</b>		<b>Habitants Echandens</b>			NB
FG divers	1 500	Membre actif	200	6800	34
Sac poubelles taxé	100	Conjoint	100	1200	12
	1 600	Enfants	0	0	24
<b>Cotisations / Licences</b>		Jeune	80	560	7
<b>Swiss tennis</b>		Etudiants	100	600	6
Taxe de base	500	AVS	100	0	0
Courts (3*700)	2 100	Entreprise	600	1200	2
Equipe IC	100	Passif / En congé	50	450	9
AVT (3*300)	900	Externe	80	0	0
Licences	800			10 810	94
Inscription tournoi interne	200	<b>Non Echandens</b>			
	4 600	Membre actif	300	4500	15
<b>Manifestations et Buvettes</b>		Conjoint	200	0	0
Achats boissons	600	Enfants	0	0	0
Frais tournoi, match	1 000	Jeune	80	0	0
Achats manifestations	500	Etudiants	100	400	4
	2 100	AVS	150	0	0
<b>Assurances</b>		Entreprise	300	0	0
RC	300	Passif / En congé	50	50	1
Accident	100	Externe	80	80	1
	400			5 030	21
<b>Conciergerie</b>				Coti. Total	15 840
Conciergerie été (7 mois)	5 600				
Conciergerie hiver (location CH)	400				
	6 000				
<b>Administration</b>		<b>Licences</b>		800	
Charges diverse	500				800
Frais de port	300				
	800				
<b>Internet / Informatique</b>					
Infomaniak	200				
Ballejaune	160				
Implémentation CRM / Compta	2 000				
	2 360				
<b>Financier</b>					
Intérêts bancaires et frais	100				
	100				
<b>Impôts</b>					
Cantonaux	500				
	500				
<b>TOTAL</b>	<b>28 010</b>			<b>TOTAL</b>	<b>26 190</b>

Différence -1 820